

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

31 octobre 2015

PLF POUR 2016 - (N° 3096)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

**AMENDEMENT**

N ° II-403

présenté par

M. Rogemont, M. Laurent, Mme Appéré, M. Bies et Mme Maquet

**ARTICLE 56****Mission « Égalité des territoires et logement »**

Supprimer cet article.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Le présent amendement a pour objet de supprimer la création du Fonds national des aides à la pierre.

En effet, le dispositif tel qu'il est proposé par l'État, n'apparaît pas suffisamment défini sur les points essentiels que constituent le périmètre d'intervention du fonds, ses modalités de financement et sa gouvernance.